

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

28 mai 1917

Notre contribution mensuelle de guerre vient d'être portée de 50 à 60 millions de francs ; en décembre dernier, elle avait déjà été portée, on s'en souvient, de 40 à 50 millions.

Il n'y a aucune espèce de motif pour que cela ne continue d'aller crescendo.

Les journaux boches veulent bien nous annoncer que cette majoration n'est point imposée à titre de punition, mais est nécessitée par l'augmentation des frais d'entretien de l'armée d'occupation. Qu'est-ce qu'ils veulent que ça nous f...? Le lapin s'est-il jamais inquiété de la sauce à laquelle on devait le manger ?

Les conseils provinciaux sont convoqués pour le 2 juin à l'effet de ratifier cette extorsion. Il est probable que les conseillers ne répondront pas à la convocation et les Allemands doivent l'avoir prévu, car l'ordonnance qui décrète cette session extraordinaire porte : « *Les décisions seront valables quel que soit le nombre des membres présents.* »

C'est une illégalité manifeste, mais à cela près!

(encore) 28 mai **1917**

La *flamingantobochisation* – ce vocable est assez long et assez laid pour mériter d'être teuton – de l'enseignement se poursuit à la grande joie des faméliques qui voient récompenser leurs platitudes envers l'ennemi par d'inespérées prébendes. Ce matin, en effet, la **Belgique**, l'**Echo de la Presse** et le **Bruxellois** publient l'entrefilet suivant :

« Différentes mesures sont à la veille d'être prises afin d'assurer la formation d'un personnel apte à enseigner en flamand dans les écoles moyennes. Aux écoles normales moyennes de l'Etat, à Gand et à Bruxelles, l'enseignement de toutes les branches du programme se donnera en flamand. Seul l'enseignement des langues secondaires aura lieu dans la langue qui fait l'objet du cours. Les manuels ainsi que le matériel didactique de toutes les branches seront rédigés en flamand. Tous les examens d'entrée, de passage et de sortie se feront en flamand. Les dispositions nouvelles entreront en vigueur pour la classe inférieure au commencement de l'exercice scolaire 1917-1918. »

Si jamais cette mesure devait être appliquée à Bruxelles, où les 99 centièmes des élèves qui fréquentent les écoles moyennes ne connaissent rien de la langue flamande, ce serait du joli !

(pages 304-306)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

L'Ordre imposant une contribution de guerre du 21 mai est repris en trois langues aux pages 175-177 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, volume 11, 19 mai 1917, N°348 :

<https://ia801408.us.archive.org/32/items/lgislationale11hubeuoft/lgislationale11hubeuoft.pdf>

L'Arrêté concernant la session extraordinaire des conseils provinciaux est repris en trois langues aux pages 178-181 de la même **Législation allemande pour le territoire belge occupé**

Lisez ce que disent de la contribution mensuelle [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) en date du 23 mai (19170523) dans **50 mois d'occupation allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170523%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Lisez « *La flamandisation de l'Enseignement* » (pages 305-315) en 1917-1918, notamment dans le Grand-Bruxelles, qui figure dans la quatrième partie, chapitre VI (« *L'oeuvre de flamandisation* ») des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

[http://www.idesetautres.be/upload/FLAMANDISATION%20ENS
EIGNEMENT%20BRUXELLES%201917-
1918%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201
929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/FLAMANDISATION%20ENS
EIGNEMENT%20BRUXELLES%201917-
1918%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201
929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf)